

DIRECTION DU  
DEVELOPPEMENT  
DURABLE DES  
TERRITOIRES

Service Gestion et  
Préservation des  
Ressources

Bureau des ICPE et de la  
gestion des déchets

6 route des Artifices -  
Moselle  
BP L1  
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :  
20 34 00

Télécopie :  
20 30 06

Courriel :  
3dt.contact@province-  
sud.nc

N°168045-2021/7-  
ISP/DDDT

Nouméa, le 22 mai 2023

**R E C E P I S S E**  
*de déclaration de changement d'exploitant  
d'une installation classée*

\*\*\*

**La présidente de l'assemblée de la province Sud,**

Soussignée, **CERTIFIE** avoir reçu la déclaration de changement d'exploitant à la date du 24 décembre 2021, du SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE VOLTAIRE, concernant l'exploitation, depuis le 12 mai 2015, d'un ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées de la résidence VOLTAIRE, sis 12 bis rue Lamartine ,Orphelinat, sur la commune de Nouméa et précédemment exploité par la SCI VOLTAIRE.

Les coordonnées RGNC 91-93 de l'installation sont en projection LAMBERT NC : X 445986 ; Y : 213228.

Le classement des activités de cette installation au regard de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement est le suivant :

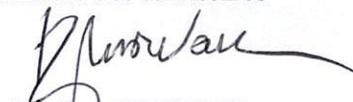
Rubrique	Désignation	Seuils	Régime	Soumis aux dispositions de
2753	Ouvrages de traitement d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées	50 < nombre d'équivalent-habitants ≤ 500	Déclaration	Délibération n° 10277/DENV/SE du 30 avril 2009

Mesdames, Messieurs du syndicat des copropriétaires de la résidence Voltaire sont tenus de se conformer à la délibération susmentionnée fixant les prescriptions applicables.

Le présent récépissé est délivré en application des dispositions de l'article 415-6 du code de l'environnement de la province Sud.

En vertu de l'article 415-6 du code de l'environnement, il est rappelé que tout changement d'exploitant doit faire l'objet d'une déclaration à la présidente de l'assemblée de la province Sud dans le mois qui suit la prise en charge de l'exploitation.

**Pour la Présidente et par délégation,  
Le directeur adjoint du développement  
durable des territoires**



**Bastian MORVAN**